

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2350

20 septembre 2012

SOMMAIRE

AbbVie International S.à r.l.	112788	Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l.	112789
Achilles Holdings 1 S.à r.l.	112788	Iena Participations SPF S.à r.l.	112784
Achilles Holdings 2 S.à r.l.	112789	Luxklima S.à r.l.	112795
Advent Power (Luxembourg) MEP & Cy S.C.A.	112789	Platines Holding SPF S.à r.l.	112784
Advent Power (Luxembourg) S.à r.l.	112789	Portofino Trust Inc.	112778
Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l.	112789	Resmi SPF S.à r.l.	112757
Aequitas Europe 2 S.à r.l.	112796	Ribeiro e Reis Sàrl	112777
Aequitas Europe 2 S.à r.l.	112795	Sedge Investments SPF S.à r.l.	112787
Aequitas Europe 3 S.à r.l.	112796	Sheridan Strategies SICAV-FIS	112799
Aequitas Europe 3 S.à r.l.	112796	The Train Station s.à r.l.	112788
Aerium Participations France S.A.	112768	Van Kanten S.A.	112776
Agrami S.A.	112798	Vetrelli S.A.	112776
Aigle Aviation S.à r.l.	112797	VIAL PARTNERS Spf S.A.	112776
Aigle Aviation S.à r.l. & Cie, SECS	112797	Victor Luxembourg Sàrl	112787
AMS Investissements S.A.	112800	Vindobona Finance Beta S.A.	112787
Aroffs Invest S.à r.l.	112797	VLT Properties S.A.	112776
Arrows Investments S.à r.l. SICAR	112797	Waikiki S.A.	112778
Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.	112798	Waterfront Development International S.A.	112777
A.T.A. S.A.	112788	Wellfort International S.A.	112778
Ateliers Arthur Graas S.à r.l.	112798	West Park Management Services S.à r.l.	112777
Axel Développement S.A.	112799	West Park Management Services S.à r.l.	112778
Azelis Holding S.A.	112799	WIDU s.à r.l.	112779
Barcafé	112796	Xena Investments S.à r.l.	112783
Capita Administrative Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	112754	Xenos	112783
FleetCor Luxembourg Holding1	112779	XS S.à r.l.	112783
Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l.	112784	Zenon Beteiligungsgesellschaft A.G.	112779

Capita Administrative Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.401.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Capita Administrative Services (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 95.401, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated August 18, 2003 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C -N°989, dated September 25, 2003 (the Company).

The Meeting is chaired by Sara Lecomte, notary's clerk with professional address in Luxembourg,

The Chairman appoints as Secretary and the Meeting elects as Scrutineer of the Meeting, Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg. The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. (i) Acknowledgement of the resolutions taken by the Board of managers of the Company on June 11, 2012 and of the merger proposal adopted by the Board of managers of the Company on the same day and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1566 of June 22, 2012 (the Merger Proposal) and (ii) approval of the merger of the Company and the Company's parent, Capita Fiduciary S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.939 and having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, (Capita), whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to Capita all its assets and liabilities in accordance with article 278 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);

2. Acknowledgement (i) that Capita, is, as of the date hereof, the sole shareholder of the Company, and (ii) dissolution without liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to Capita in accordance with the Merger Proposal;

3. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of Capita as from January 1, 2012 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law; and

4. Discharge of the managers of the Company for the exercise of their mandate.

5. Keeping of the books, records, files and other documents of the Company during the legal period at L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur or any other address being the registered office of Capita from time to time; and

6. Empowerment and authorisation of any director of Capita, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

II. The sole shareholder of the Company and the number of the shares it holds are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxy, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party, the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting and the Company has not issued to any person any securities conferring voting rights other than the shares held by the sole shareholder of the Company as shown on the attendance list, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

First resolution

The Meeting resolves (i) to acknowledge the resolutions taken by the Board of managers of the Company on June 11, 2012 and the Merger Proposal and (ii) to approve the Merger as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Sociétés et Associations No. 1566 of June 22, 2012.

Second resolution

The Meeting resolves (i) to acknowledge that Capita is, as of the date hereof, the sole shareholder of the Company, and (ii) to dissolve the Company without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to Capita in accordance with the Merger Proposal.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of Capita as from January 1, 2012 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant the managers of the Company full discharge for the exercise of their mandate.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept during the legal period at L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur or any other address being the registered office of Capita from time to time.

Sixth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any director of Capita, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Capita Administrative Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.401 ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C – N°989, du 25 septembre 2003 (la Société).

L'Assemblée est présidée par, Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée choisit comme Scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. (i) Prise d'acte des résolutions prises par le Conseil de gérance de la Société en date du 11 juin 2012 et du projet de fusion adopté par le Conseil de gérance de la Société le même jour et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1566 du 22 juin 2012 (le Projet de Fusion) et (ii) approbation de la fusion de la Société et de la société mère de la Société, Capita Fiduciary S.A., une société anonyme luxembourgeoise, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.939 ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, (Capita), par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à Capita tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

2. Prise d'acte (i) que Capita est, à la date des présentes, l'associé unique de la Société et (ii) dissolution sans liquidation de la Société par voie de transfert de tous les actifs et des passifs de la Société à Capita conformément au Projet de Fusion;

3. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elle avaient été exécutées pour le compte de Capita depuis le 1^{er} janvier 2012 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

4. Décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;

5. Conservation des livres, archives, dossiers et autres documents de la Société durant la période légale au L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur ou tout autre adresse du siège social de Capita, le cas échéant; et

6. Pouvoir et autorisation à chaque administrateur de Capita, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

II. L'associé unique de la Société et le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Comme indiqué par la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée et la Société n'a pas émis à une quelconque personne des titres conférant des droits de vote autres que les parts sociales détenues par l'associé unique de la Société comme indiqué sur la liste de présence, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte des résolutions prises par le Conseil de gérance de la Société en date du 11 juin 2012 et du Projet de Fusion et d'approuver la Fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1566 du 22 juin 2012.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide (i) de prendre acte que Capita est, à la date des présentes l'associé unique de la Société et (ii) de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tous les actifs et des passifs de la Société à Capita conformément au Projet de Fusion.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de Capita depuis le 1^{er} janvier 2012 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres, archives, dossiers et autres documents de la Société seront conservés durant la période légale au L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur ou toute autre adresse du siège social de Capita, le cas échéant.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autoriser chaque administrateur de Capita, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toute les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ trois mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: S.Lecomte, F.Gibert, J.Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: LAC/2012/37188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012109584/162.

(120148611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Resmi SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.893.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of August.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Mr Kairat Mazhibayev, born in Kazakhstan on January 5, 1968, with professional address at 110E Al Farabi Avenue, Almaty, Kazakhstan, being a citizen of the Republic of Kazakhstan, holder of the passport number N07550614;

and

Mr Yerkin Koshkinbayev, born in Kazakhstan on March 23, 1970, with professional address at 110E Al Farabi Avenue, Almaty, Kazakhstan, being a citizen of the Republic of Kazakhstan, holder of the passport number NO6994085,

each represented by Mr Arnaud Fostier, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they declare to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, as well as by the law of 11 May 2007 on family holding companies (the "Law SPF") and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "RESMI SPF S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the holding, administration, disposal and collection of assets, consisting of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, of cash and assets of any kind held in account.

The Company can also borrow or otherwise incur debt in order to finance its business activity.

The Company can also, while always remaining within the limits of the Law SPF, grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest.

It may not carry out any commercial or trading activity.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

The shares issued by the Company shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it and it can also perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object, while always remaining, however, within the limits of the Law SPF.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at eighty-eight thousand euro (EUR 88,000) divided into eighty-eight thousand shares (88,000), with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, the Company shall maintain a special reserve account and book in such account the amount or value of any special reserve paid on the shares, any additional capital surplus contributed by the holders of such shares to the Company, and of any amount allocated to such shares in accordance with the Articles.

The amount of the special reserve accounts may be used at the discretion of the board of directors to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from any of its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to any of the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to third parties only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital, to the extent permissible under the Law SPF. Furthermore, subject to the provisions of the following paragraphs, any shareholder wishing to transfer its shares to a third party purchaser shall first offer its shares to the remaining shareholder by notifying her/him/it with the details of this offer (the "Pre-emptive Notice"). Within 15 business days of delivery of the Pre-emptive Notice, the remaining shareholder shall be entitled to submit a written offer (the "Bid") to the selling shareholder (with a copy to the Board of Managers) to purchase all or some of the her/his/its shares being sold at the price set forth in the Pre-emptive Notice or at fair market value. (the "Pre-emption Right"). If the remaining shareholder chooses not to submit a Bid, the selling shareholder shall be entitled, within three months of the date of the Pre-emptive Notice, to complete the sale of its shares to the third party purchaser specified in the Pre-emptive Notice and provided that the price for the shares shall not be less than the price set forth in the Pre-emptive Notice

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Drag-Along rights

If any shareholder, (the "Dragging Shareholder"), receives a bona fide offer from a third party buyer to purchase its shares, at their fair market value, in the Company (the "Take-Over Offer") and that such Take-Over Offer is explicitly approved by shareholders holding in aggregate at least 75% of the Company's subscribed capital; then, each remaining shareholder (the "Drag-Along Shareholder") agrees that, if requested by the Dragging Shareholder and permitted by applicable law and to the extent permissible under the Law SPF, she/he/it will transfer to such third party buyer, on the terms of the Take-Over Offer so accepted by the Dragging Shareholder which shall include, without limitation, time of payment, form of consideration and purchase price, the number of shares equivalent to the product of the number of shares owned the Drag-Along Shareholder by the fraction of which numerator is the number of shares that the Dragging Shareholder is offering to the third party buyer and the denominator of which is the number of shares owned by the Dragging Shareholder in the share capital of the Company.

Tag-Along rights

In the event that a shareholder (the "Selling Shareholder") proposes to transfer, or procures the transfer, of her/his/its shares, at their fair market value, in the Company to a third party buyer (the "Transfer Offer") and such Transfer Offer is explicitly approved by shareholders holding in aggregate at least 75% of the Company's subscribed capital then that Selling Shareholder shall notify each other shareholder of such proposed transfer (the "Tagging Shareholder") and the Tagging Shareholder will have the right, to the extent permissible under the Law SPF, to require the third party buyer to purchase from such Tagging Shareholder the number of shares equivalent to the product of the number of shares owned the Tagging Shareholder by the fraction of which numerator is the number of shares that the Selling Shareholder is offering to the third party buyer and the denominator of which is the number of shares owned by the Selling Shareholder in the share capital of the Company.

The Tagging Shareholder who wishes to accept the offer stated above may accept such offer by delivering a written notice of such acceptance to the Company within a period of fifteen (15) business days immediately following the date of the notification by the Selling Shareholder of the proposed transfer.

It is understood that any transfer of shares held by the Selling Shareholder shall only occur together with the transfer of the respective number of shares held by the Tagging Shareholder to be determined in accordance with the above provided that the Tagging Shareholder has exercised his right to sell in accordance with the above.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Arts 8. Management. The Company shall be managed by two managers Class A and two managers Class B, whether shareholders or not (the "Managers") and will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). All Class B managers shall be residents of Luxembourg.

The Manager shall be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Notwithstanding any other articles and subject to the Law and the Law SPF, the execution of any agreements or transactions in any form or kind which would involve the sale of tangible and intangible assets, share participations/shares as well as any agreements or transactions which would involve an aggregate amount superior to one hundred thousand (EUR 100,000.-) shall not be carried out by the Board of Managers unless approved by a majority of the votes cast by the shareholders at the relevant general meeting applying a quorum of fifty percent (50%) of the shareholders present or represented and entitled to vote at said meeting.

Even after the term of their mandate, the Managers shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its Class A Managers. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided that an equal number of Class A and Class B Managers are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or jointly by one Manager class A and one Manager class B.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the

Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. In the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held annually at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by the general meeting of shareholders shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or jointly by one Manager class A and one Manager class B.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
Mr. Kairat Mazhibayev, prenamed	51,000	EUR 51,000.-
Mr. Yerkin Koshkinbayev, prenamed	37,000	EUR 37,000.-
Total:	88,000	EUR 88,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2012.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholders, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at 2 of Managers class A and 2 of Managers class B and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Director A: Mr Kairat Mazhibayev, born in Kazakhstan on January 5, 1968, with professional address at 110E Al Farabi Avenue, Almaty, Kazakhstan;

- Director A: Mr Erkin Koshkinbayev, born in Kazakhstan on March 23, 1970, with professional address at 100E Al Farabi Avenue, Almaty, Kazakhstan;

- Director B: MUTUA (Luxembourg) S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered seat in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register under number B 41.471; and

- Director B: Manacor (Luxembourg) S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered seat in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register under number B 9.098.

2. Resolved that the registered office shall be at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois d'août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

ont comparu:

Mr. Kairat Mazhibayev, né au Kazakhstan, le 5 janvier 1968, ayant son adresse professionnelle au 110e Al Farabi Avenue, Almaty, Kazakhstan, citoyen de la république du Kazakhstan, détenteur du passeport numéro N07550614;

Et

Mr. Yerkin Koshkinbayev, né au Kazakhstan, le 23 mars 1970, ayant son adresse professionnelle au 110e Al Farabi Avenue, Almaty, Kazakhstan, citoyen de la république du Kazakhstan, détenteur du passeport numéro N06994085;

Tous deux représentés par M. Arnaud Fostier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations, qui après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (la "Loi SPF") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "RESMI SPF S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut aussi emprunter ou, autrement, s'endetter afin de financer son activité professionnelle.

La Société peut aussi accorder hypothèque ou se porter caution pour d'autres personnes morales et entités dans lesquelles elle a un intérêt, sous réserve des dispositions de la Loi SPF.

La société ne peut pratiquer aucune activité commerciale ou de vente.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-huit mille euro (EUR 88.000,-) divisé en quatre-vingt-huit mille (88.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, la Société devra maintenir un compte de réserve spécial et allouer à ce compte le montant ou la valeur de toute réserve spéciale payée sur les parts sociales, tout surplus additionnel de capital apporté par le détenteurs de ces parts sociales à la Société, et de tout montant alloué à de telles parts sociales en accord avec les Statuts.

Le montant présent sur le compte de réserve spécial est laissé à la libre utilisation du conseil de gérance afin de payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et selon les dispositions de la Loi SPF. De plus, conformément aux dispositions des paragraphes suivantes, tout associé souhaitant transférer ses parts sociales à un non-associé acheteur devra d'abord proposer ses parts sociales à l'associé restant en lui notifiant les détails de cette offre (l'"Avis Préalable"). Dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de l'Avis Préalable, l'associé restant aura le droit de soumettre une offre écrite (l'"Offre") à l'associé vendeur (en envoyant une copie de l'offre au conseil de gérance) afin d'acheter toute ou partie de ses parts sociales étant vendue au prix indiqué dans l'Avis Préalable ou à un juste prix (le "Droit de Prémption"). Si l'associé restant choisit de ne pas soumettre d'Offre, l'associé vendeur aura le droit, dans les trois mois à partir de la date de l'Avis Préalable, de réaliser la vente de ses parts sociales au non associé acheteur

mentionné dans l'Avis Préalable et à condition que le prix pour les Parts Sociales ne soit pas inférieur au prix indiqué dans l'Avis Préalable.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Droit d'Entraîner

Si tout associé (l'"Associé Entraîneur") reçoit une offre de bonne foi de la part d'un non associé acheteur d'acheter ses parts sociales, à un prix équitable, dans la Société (l'"Offre de Reprise") et qu'une telle offre de Reprise est expressément approuvée par les associés détenant en tout au moins soixante-quinze (75) % du capital social de la Société: alors, chacun des associés restants (l'"Associé Entraîné") accepte, à la demande de l'Associé Entraîneur et autorisé conformément au droit applicable et aux dispositions de la Loi SPF, de transférer à un non associé, selon les dispositions de l'Offre de Reprise acceptée par l'Associé Entraîneur qui fera mention, sans limitation, aux formalités de paiement, à la nature de la compensation et au prix de vente, au nombre de parts sociales égal au produit du nombre de parts sociales de l'Associé Entraîné avec la fraction au numérateur de laquelle sera le nombre de parts sociales que l'Associé Entraîneur offre au non associé acheteur et au dénominateur de laquelle sera la nombre de parts sociales détenue par l'Associé Entraîneur dans le capital social de la Société

Droit de Suivre

Dans la situation où un associé (l'"Associé Vendeur") propose de transférer ou d'arranger le transfert des parts sociales qu'il détient dans la Société, à un prix équitable, à un non associé (l'"Offre de Transfert") et une telle Offre de Transfert est expressément approuvée par les associés détenant en tout au moins soixante-quinze (75) % du capital social de la Société: alors, chacun des associés restants (l'"Associé Suivant") et l'Associé Suivant aura le droit, conformément à la Loi SPF, de demander au non associé acheteur d'acquérir un nombre de parts sociales appartenant à l'Associé Suivant et dont le nombre sera égal au produit du nombre de parts sociales détenues par l'Associé Suivant avec la fraction au numérateur de laquelle sera le nombre de parts sociales que l'Associé Vendeur offre au non associé acheteur et au dénominateur de laquelle sera la nombre de parts sociales détenue par l'Associé Vendeur dans le capital social de la Société

L'Associé Suivant qui souhaite accepter l'offre mentionnée ci-dessus peut accepter une telle offre en délivrant une notice écrite de son acceptation à la Société endéans quinze (15) jours ouvrables suivant la date de la notification par l'Associé Vendeur de ladite proposition.

Il est entendu que tout transfert de parts sociales détenues par l'Associé Vendeur n'aura lieu qu'ensemble avec le transfert du nombre respectif de parts sociales détenues par l'Associé Suivant et devant être déterminées conformément avec les dispositions énoncées ci-dessus à condition que l'Associé Suivant ait exercé son droit de vendre tel qu'énoncé ci-dessus.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par deux gérants de catégorie A et deux gérants de catégorie B, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)") et qui constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Tous les gérants de catégorie B seront résidents luxembourgeois.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Nonobstant les dispositions des autres articles des Statuts et conformément à la Loi et la Loi SPF, l'exécution de tout contrat ou de toute transaction sous toute forme et qui mettrait en jeu un montant total supérieur à cent mille euro (EUR 100.000,-) ne pourra être approuvée par le Conseil de Gérance à moins qu'elle ne soit approuvée par la majorité des associés présents à l'assemblée générale correspondante en appliquant un quorum de cinquante pourcent (50%) des associés présents ou représentés et ayant droit de voter lors de ladite assemblée.

Les Gérants ne révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses gérants de catégorie A un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction, à la condition qu'un nombre égal de gérant de catégorie A et de gérants de catégorie B soient présents.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. Si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue annuellement au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance ou conjointement par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire et libérer intégralement en espèces le nombre de parts sociales comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Mr. Kairat Mazhibayev, prenamed	51.000	EUR 51.000,-
Mr. Yerkin Koshkinbayev, prenamed	37.000	EUR 37.000,-
Total:	88.000	EUR 88.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés, précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants de catégorie A à deux (2) et deux (2) gérants de catégorie B et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Kairat Mazhibayev, né au Kazakhstan, le 5 janvier 1968, ayant son adresse professionnelle au 110 Al Farabi Avenue, Almaty, Kazakhstan, en tant que gérant de catégorie A;

- M. Yerkin Koshkinbayev, né au Kazakhstan, le 23 mars 1970, ayant son adresse professionnelle au 110 Al Farabi Avenue, Almaty, Kazakhstan, en tant que gérant de catégorie A;

- MUTUA (Luxembourg) S.A., une société anonyme établie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.471, en tant que gérant de catégorie B; et

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme établie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098, en tant que gérant de catégorie B.

2) Fixation du siège social de la Société à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 09 août 2012. Relation: LAC/2012/38225. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105870/628.

(120144319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Aerium Participations France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.990.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ELAH MANAGEMENT SERVICES LIMITED, a limited liability company under the laws of Cyprus, having its registered office at 1 Avlonos St Maria House 5th Floor Nicosia 1075 Cyprus, and registered with the Registrar of Companies of Nicosia under number HE 244201,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, company director, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of AERIUM PARTICIPATIONS FRANCE S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

4.2. An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

4.3. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

4.4. The Company may further lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

4.5. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholders of the Company.

4.6. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The general meeting of shareholders may decide to appoint class A directors and class B directors, the rights and obligations of which are set out below.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office not exceeding six years. The director(s) shall be re-eligible. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board and if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, with at least one class A director and one class B director being present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. Corporate Signature. Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the joint signature of any two directors of the Company, (ii) if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, the joint signature on one class A director together with one class B director, (iii) the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (iv) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 10. Delegation of Powers. The Board may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly.

The Board shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2012.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of the month of June at 11.00 am, and for the first time in 2012. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing ELAH MANAGEMENT SERVICES LIMITED, pre-named, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares.

All the shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the sole shareholder has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
- 2) The number of directors has been fixed at three (3) and have been appointed as Directors of the Company:
 - Mr Grégory Noyen, born on 22nd January 1980 in Liège (B), and residing professionally at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves;
 - Mr Geoffroy t'Serstevens, born on 2nd November 1980 in Namur (B), and residing professionally at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves and
 - Mrs Sylvie Lexa, born on 8th February 1954 in Mont-Saint-Martin (F), and residing professionally at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
- 3) Has been appointed statutory auditor:
 - Isis Group Services Ltd, having its registered office at Nerine Chambers, PO BOX 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Companies' Registrar under number 1520049.
- 4) The Directors' and auditor's terms of office will expire after the annual general meeting of shareholder(s) of the year 2018, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Powers

The appearing person does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le premier jour d'août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ELAH MANAGEMENT SERVICES LIMITED, une limited liability company de droit de la République de Chypre, avec siège social au 1 Avlonos St Maria House 5th Floor Nicosie 1075 Chypre, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nicosie sous le numéro HE 244201,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de AERIUM PARTICIPATIONS FRANCE S.A., ci-après, la Société.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

4.2. Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

4.3 La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe

d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

4.4. La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sureté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

4.5. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

4.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat ne pouvant excéder six ans. Ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, (ii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, (iii) la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (iv) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachés à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Surveillance

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2012.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 14h30 et pour la première fois en deux mille treize au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, ELAH MANAGEMENT SERVICES LIMITED, précitée, déclare souscrire les 310 (trois cent dix) actions ainsi créées.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé au L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Grégory Noyen, né le 22 janvier 1980 à Liège (B), et résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves;
 - Monsieur Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (B), résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves et
 - Madame Sylvie Lexa, née le 8 février 1954 à Mont-Saint-Martin (F), résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Isis Group Services Ltd, dont le siège social est situé à Nerine Chambers, PO BOX 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et enregistrée au Registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1520049.
4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 août 2012. LAC/2012/38606. Reçu 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107216/402.

(120146543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Van Kanten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.737.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 août 2012

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Konzern Sàrl.

- Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012107737/16.

(120146472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Vetrelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 49.987.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107738/10.

(120146463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

VIAL PARTNERS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.146.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 août 2012

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Konzern Sàrl.

- Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012107740/16.

(120146471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

VLT Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.108.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 août 2012

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Konzern Sàrl.

- Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012107741/16.

(120146470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Ribeiro e Reis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 77-79, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.634.

—
Extrait de la cession de parts du 24 juillet 2012

Il en résulte d'une cession de parts du 24 juillet 2012 que:

Madame Marisa Liberdade HENRIQUES REIS, vendeuse, née le 2 mai 1974 à Torres Vedras (Portugal), demeurant à L-9264 Diekirch, 16, rue Pierre Olinger,

a cédé 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée RIBEIRO E REIS Sàrl, établie et ayant son siège social à L-9233 Diekirch, 77-79, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 168.634, à

Monsieur Orlando RIBEIRO, cuisinier, né le 30 avril 1976 à Vesoul (France), demeurant à L-9186 Stegen, 4, rue Gerelwee.

Un mandataire

Référence de publication: 2012108835/17.

(120147406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Waterfront Development International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 123.880.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 27 juillet 2012 que le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B154843, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCI-LIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012107743/16.

(120146126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

West Park Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.176.

—
Le siège social de West Park Management Services Limited a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour West Park Management Services S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012107744/11.

(120146416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Portofino Trust Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 88.506.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2011 tenue 12.30 heures le 2 juillet 2012

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Egli Marcel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- commissaire aux comptes:

* Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, RCS Luxembourg B39.844;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

5- L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 9, bd Dr. Charles Marx, au 31, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet à la date de la présente assemblée.

Référence de publication: 2012109872/23.

(120148820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

West Park Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.176.

L'adresse professionnel de Lars Jonsson a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour West Park Management Services S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012107745/10.

(120146416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Waikiki S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 156.005.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012107749/10.

(120146529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Wellfort International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 136.050.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 12 juillet 2012

Aux termes d'une délibération en date du 12 juillet 2012, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 1^{er} juillet 2012:

- Monsieur Barry Black, employé privé, né le 29 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en remplacement de Madame Claire Alamichel, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
Wellfort International S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2012107751/18.

(120146427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Zenon Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.127.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 31 juillet 2012 que le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 154.843, ayant son siège social au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCI-LIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 161.634, ayant son siège social au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012107757/16.

(120146117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

WIDU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.836.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 17.08.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21.08.2012.

Référence de publication: 2012107753/11.

(120146269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

FleetCor Luxembourg Holding1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.520.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of FleetCor Holding1, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 137,500.- having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 121.520 (the "Company").

There appeared:

FleetCor Technologies Operating Company-CFN Holding Co S.e.n.c., a société en nom collectif (general corporate partnership) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 121.519 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that the 5,500 shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the creation and the issuance of new shares with a nominal value of EUR 25.-;
2. Subscription, intervention and payment of the increase of capital by way of a conversion of a receivable of the Sole Shareholder against the Company into equity;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 141,506,725 (one hundred forty one million five hundred six thousand seven hundred twenty five euro) so as to raise it from its current amount of EUR 137,500.- (one hundred thirty seven thousand five hundred euro) to EUR 141,644,225.- (one hundred forty one million six hundred forty four thousand two hundred twenty five euro) by the creation and the issuance of 5,660,269 (five million six hundred sixty thousand two hundred sixty nine) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five euro) each (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be fully subscribed by the Sole Shareholder, by way of conversion into equity of a receivable of an amount of EUR 141,506,737.- (one hundred forty one million five hundred six thousand seven hundred thirty seven euro) (the "Receivable") it holds against the Company (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the Increase of Capital up to an amount of EUR 141,506,725.- (one hundred forty one million five hundred six thousand seven hundred twenty five euro) subject to the payment of a global share premium of an amount of EUR 12.- (twelve euro) attached to the new shares to be allocated to a freely distributable item of the balance sheet as share premium, fully paid up by way of the Contribution.

Evaluation

The value of the Contribution is set at EUR 141,506,737.- (one hundred forty one million five hundred six thousand seven hundred thirty seven euro)

Such Contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, liquid and payable;
- (ii) the Sole Shareholder is the sole legal owner of the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law will be carried out in order for the Contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened Mr Marcel Stephany and Mr Steven Pisciotta, each of them acting as a manager of the Company and here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the above described Contribution, each of them expressly agrees with the description of the Contribution, with its valuation and with the effectiveness of the Contribution and confirms the validity of the subscription and payment.

112781

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at EUR 141,644,225.- (one hundred forty one million six hundred forty four thousand two hundred twenty five euro) divided into 5,665,769 (five million six hundred sixty five thousand seven hundred sixty nine) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le dix-neuvième jour de juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de FleetCor Luxembourg Holding1, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d’un montant de 137,500 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 121.520 (la «Société»).

A comparu:

FleetCor Technologies Operating Company-CFN Holding Co S.e.n.c., une société en nom collectif dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.519 (l’«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L’Associé Unique prie le notaire d’acter que les 5.500 parts sociales existantes, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique a été préalablement informé.

L’Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par la création et l’émission de nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de 25 EUR;
2. Souscription, intervention et paiement de l’augmentation de capital par la conversion en capital d’une créance que l’Associé Unique détient envers la Société;
3. Modification subséquente de l’article 6 des statuts de la Société pour refléter l’augmentation de capital social de la Société; et
4. Divers.

Après que l’ordre du jour a été approuvé par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 141.506.725,- EUR (cent quarante et un millions cinq cent six mille sept cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 137.500,- EUR (cent trente-sept mille cinq cents euros) à 141.644.225,- EUR (cent quarante et un millions six cent quarante-quatre mille deux cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 5.660.269 (cinq millions six cent soixante mille deux cent soixante-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune (l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit entièrement souscrite par l'Associé Unique, par la conversion en capital d'une créance d'un montant de 141.506.737,- EUR (cent quarante et un millions cinq cent six mille sept cent trente-sept euros) (la «Créance») qu'il détient envers la Société (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné précédemment, déclare souscrire à l'Augmentation de Capital à concurrence d'un montant de 141.506.725,- EUR (cent quarante et un millions cinq cent six mille sept cent vingt-cinq euros) moyennant le paiement d'une prime d'émission global d'un montant de 12,- EUR (douze euros) attachées à chaque nouvelles parts sociales à allouer à une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission, intégralement libéré par l'Apport.

Evaluation

La valeur de l'Apport a été fixée à 141.506.737,- EUR (cent quarante et un millions cinq cent six mille sept cent trente-sept euros).

L'Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est le seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requises en vertu de lois applicables seront accomplies afin que l'Apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus, M. Marcel Stephany et Steven Pisciotta, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'Apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'Apport, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'Apport est convaincante et suffisante, l'Apport est de fait mis en oeuvre.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précédent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 141.644.225,- EUR (cent quarante et un millions six cent quarante-quatre mille deux cent vingt-cinq euros), divisé en 5.665.769 (cinq millions six cent soixante-cinq mille sept cent soixante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2012. Relation GRE/2012/2788. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108578/190.

(120147087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Xena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.797.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 juillet 2012 sous la référence L120127477.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Xena Investments S.à r. l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107754/15.

(120146726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Xenos, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.698.

Le Rapport annuel révisé au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012107755/11.

(120146071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

XS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9260 Diekirch, 2, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 165.475.

Les comptes annuels du 16.12.2011 au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107756/11.

(120146093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Iena Participations SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.451.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 18 juillet 2012

En date du 18 juillet 2012 Madame Sylvie Abtal-Cola a démissionné en tant que gérant de la société Iena Participations SPF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.451, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012108363/16.

(120145926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Platines Holding SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.452.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 18 juillet 2012

En date du 18 juillet 2012 Madame Sylvie Abtal-Cola a démissionné en tant que gérant de la société Platines Holding SPF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.452, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012108366/16.

(120145942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.537.740,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.154.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of August.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.151,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 17, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.154, having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated February 27th, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 970, on April 14th, 2012 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty U.S. Dollars (USD 2,537,740.-) represented by two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty (2,537,740) shares, with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one U.S. Dollar (USD 1.-) in order to raise it from its present amount of two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty U.S. Dollars (USD 2,537,740.-) to two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-one U.S. Dollars (USD 2,537,741.-) by the creation and issue of one (1) new share.

Subscription - Payment

Thereupon, Halliburton Luxembourg Holdings S.a r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new share and to have it fully paid up in the amount of one U.S. Dollar (USD 1.-), along with the payment of a share premium in the amount of one billion, five hundred and six million, four hundred and seventy-nine thousand, nine hundred and ninety-nine U.S. Dollars (USD 1,506,479,999.-), by a contribution in kind consisting of eighteen thousand (18,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, representing 100% of the share capital of Halliburton Global Affiliates Holdings B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Verrijn Stuartlaan 1 c, 2288 EK Rijswijk, Zuid-Holland, The Netherlands, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of one billion, five hundred and six million, four hundred and eighty thousand U.S. Dollars (USD 1,506,480,000.-) (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by Halliburton Luxembourg Holdings S.a r.l., dated August 17, 2012, and an ad hoc declaration signed by Halliburton Global Affiliates Holdings B.V., dated August 17, 2012.

Halliburton Luxembourg Holdings S.a r.l., prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and
- all further formalities are in course in the country of residence of the entity whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-one U.S. Dollars (USD 2,537,741.-) represented by two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-one (2,537,741) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.151,

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6402, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.154, ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 27 février 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 970, le 14 avril 2012 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante dollars U.S. (USD 2.537.740,-) divisé en deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante (2.537.740) parts sociales d'un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un dollar U.S. (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante dollars U.S. (USD 2.537.740,-) à deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante-et-un dollars U.S. (USD 2.537.741,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale.

Souscription - Paiement

Sur ce, Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un milliard, cinq cent six millions, quatre cent soixante-dix-neuf mille, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars U.S. (USD 1.506.479.999,-), par un apport en nature consistant en dix-huit mille (18.000) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant 100% du capital d'Halliburton Global Affiliates Holdings B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Verrijn Stuartlaan 1 c, 2288 EK Rijswijk, Zuid-Holland, Pays-Bas, qui est transféré et accepté par la Société à une valeur de marché d'un milliard, cinq cent six millions, quatre cent quatre-vingt mille dollars U.S. (USD 1.506.480.000,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., en date du 17 août 2012, et par une déclaration ad hoc signée par Halliburton Global Affiliates Holdings B.V., en date du 17 août 2012.

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit: Article 6. Capital souscrit

«Le capital social est fixé à deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante-et-un dollars U.S. (USD 2.537.741,-) représenté par deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante-et-une (2.537.741) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 août 2012 Relation: ECH/2012/1439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109699/146.

(120148231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Sedge Investments SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.516.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 18 juillet 2012

En date du 18 juillet 2012 Madame Sylvie Abtal-Cola a démissionné en tant que gérant de la société Sedge Investments SPF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.516, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012108368/16.

(120145944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Victor Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.444.

—
EXTRAIT

Le mandat de gérant de la Société de M. Andrew Bristow a prit fin avec effet au 9 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012108392/12.

(120146549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Vindobona Finance Beta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.951.

—
Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société le 6 août 2012

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte Audit, RCS B 67.895, ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012108393/15.

(120146250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

A.T.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108400/10.

(120147393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

The Train Station s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 100.556.

Extrait des décisions prises de l'Assemblée Gén. Extraordinaire des Actionnaires tenue à Ehlange/Mess le 21 août 2012 à 18 heures.

1. Acceptation de la démission comme gérant unique de Monsieur KAPP Alain, né le 10.9.1962 à Luxembourg, demeurant Kammerforststrasse 3a D-54439 SAARBURG, avec effet immédiat de son mandat de gérant unique

2. L'assemblée nomme comme nouveau gérant unique Monsieur SCHNEIDER Bernard, né le 13.12.1956 à Dudelange, demeurant à 109, route de Niedercorn L-4762 Petange avec effet immédiat et pour une période indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlange/Mess, le 21 août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012108903/17.

(120147247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

AbbVie International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.394.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012108401/13.

(120146953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Achilles Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 793.711,12.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012108403/10.

(120147352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Achilles Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 216.125,88.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012108404/10.

(120146851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**Advent Power (Luxembourg) MEP & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Advent Power (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 160.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108405/11.

(120146984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 169.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012108407/10.

(120146872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 418.984.658,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 149.974.

L'an deux mil douze, le vingt-six juillet.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Steffen KLEES, employé, demeurant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du seul et unique associé de la société Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante-huit euros (418.984.658.- EUR) et son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.974 (la Société),

savoir:

Sharpsburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS, une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.372,

en vertu d'une procuration donnée à Pittsburgh (Etats-Unis d'Amérique) le 12 juillet 2012, jointes en annexe au présent acte.

Laquelle société comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que dans l'acte de conversion et réduction de capital de la susdite société Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l. du 28 avril 2011 reçu par le notaire Martine SCHAEFFER,

acte numéro 836 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2011, LAC/2011/20044, et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011 et portant la référence L110069155,

il a été erronément indiqué un taux de change de 1,4661 USD = 1.- EUR alors que le taux de change aurait dû être de 1,4788 USD = 1.- EUR,

de sorte que le procès-verbal de conversion et réduction de capital du 28 avril 2011, dans sa version anglaise et française, doit se lire dans son intégralité comme suit:

Heinz Finance (Luxembourg) S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Siège social: 11-13, boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Capital social: 415.386.399.- EUR

R.C.S. Luxembourg: B 149.974

anciennement: 614.273.408.- USD

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2011 N° 836/2011

In the year two thousand and eleven, the twenty-eighth day of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Heinz Finance (Luxembourg) S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 149.974 and with a share capital of USD 614,273,408 (the Company). The Company was incorporated on 2 December 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number N° 84 of 13 January 2010. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 16 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number N° 724 of 7 April 2010.

There appeared:

Sharpsburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS, a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.372 (the Sole Shareholder),

represented by Charles Baudouin, lawyer, professionally residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Pittsburgh on 20 April 2011.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 614,273,408 (six hundred fourteen million two hundred seventy-three thousand four hundred and eight) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance, and the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Suppression of the nominal value of the shares of the Company;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from United States Dollars into Euros;
3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 0.783 (seventy-eight cents of an Euro and three thousandth of a cent) in order to bring the share capital from an amount of EUR 415,386,399.783 (four hundred fifteen million three hundred eighty-six thousand three hundred ninety-nine Euros seventy-eight cents and three thousandth of a cent) to an amount of EUR 415,386,399 (four hundred fifteen million three hundred eighty-six thousand three hundred ninety-nine Euros), without the cancellation of shares, by the creation of a distributable reserve;
4. Consolidation of the shares without nominal value of the Company into shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro);
5. Amendment to article 5 of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the amendments under items (1) to (4) above;
6. Change to the opening date and closing date of the accounting year of the Company;
7. Amendment to article 16 of the Articles in order to reflect the amendment under item (6) above;
8. Grant of authority to amend the share register; and
9. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to suppress the nominal value of all the 614,273,408 (six hundred fourteen million two hundred seventy-three thousand four hundred and eight) shares of the Company.

The Meeting acknowledges that, as a result thereof, the share capital of the Company is set at USD 614,273,408 (six hundred fourteen million two hundred seventy-three thousand four hundred and eight United States Dollars) represented by 614,273,408 (six hundred fourteen million two hundred seventy-three thousand four hundred and eight) shares without nominal value as from the passing of this first resolution.

The Meeting further acknowledges that article 5 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the fifth resolution below (reflecting the changes resulting from the passing of the first resolution to the fourth resolution).

Second resolution

The Meeting resolves to convert the currency of the share capital of the Company from United States Dollars to Euros, and to that effect to convert the share capital of the Company of USD 614,273,408 (six hundred fourteen million two hundred seventy-three thousand four hundred and eight United States Dollars) to EUR 415,386,399.783 (four hundred fifteen million three hundred eighty-six thousand three hundred ninety-nine Euros seventy-eight cents and three thousandth of a cent) by applying the exchange rate as of 27 April 2011 i.e. USD 1.4788 for EUR 1 as determined by Bloomberg.

As a consequence of such currency conversion the share capital of the Company is set at EUR 415,386,399.783 (four hundred fifteen million three hundred eighty-six thousand three hundred ninety-nine Euros seventy-eight cents and three thousandth of a cent) represented by 614,273,408 (six hundred fourteen million two hundred seventy-three thousand four hundred and eight) shares without nominal value, as from the passing of this second resolution.

The negative difference (EUR 3,598,258,835) resulting from the application of the currency rate in the notarial deed of 28 April 2011 (making a capital of EUR 418,984,658.6181) and the currency rate of USD 1.4788 = EUR 1 (making a capital of EUR 415.386.399,783),

will be compensated by the transfer of this amount from the account "share premium" to the account "special provision account" that can be used only following the provision for the modification of the share capital.

The Meeting acknowledges that article 5 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the fifth resolution below (reflecting the changes resulting from the passing of the first resolution to the fourth resolution).

Third resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 0.783 (seventy-eight cents of an Euro and three thousandth of a cent) in order to bring the share capital from an amount of EUR 415,386,399.783 (four hundred fifteen million three hundred eighty-six thousand three hundred ninety-nine Euros seventy-eight cents and three thousandth of a cent) to an amount of EUR 415,386,399 (four hundred fifteen million three hundred eighty-six thousand three hundred ninety-nine Euros), without the cancellation of the shares of the Company, by the creation of a distributable reserve in an amount of EUR 0.783 (seventy-eight cents of an Euro and three thousandth of a cent).

As a consequence of such capital decrease the share capital of the Company is set at EUR 415,386,399 (four hundred fifteen million three hundred eighty-six thousand three hundred ninety-nine Euros) represented by 614,273,408 (six hundred fourteen million two hundred seventy-three thousand four hundred and eight) shares without nominal value as from the passing of this third resolution.

The Meeting acknowledges that article 5 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the fifth resolution below (reflecting the changes resulting from the passing of the first resolution to the fourth resolution).

Fourth resolution

The Meeting resolves to consolidate the 614,273,408 (six hundred fourteen million two hundred seventy-three thousand four hundred and eight) shares without nominal value of the Company into 415,386,399 (four hundred fifteen million three hundred eighty-six thousand three hundred ninety-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The Meeting acknowledges that article 5 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the fifth resolution below (reflecting the changes resulting from the passing of the first resolution to the fourth resolution).

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above mentioned resolutions, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 415,386,399 (four hundred fifteen million three hundred eighty-six thousand three hundred ninety-nine Euros) represented by 415,386,399 (four hundred fifteen million three hundred eighty-six thousand three hundred ninety-nine) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the opening date and the closing date of the accounting year of the Company, as follows:

(a) the accounting year of the Company shall begin on the 28th of April rather than on the 1st of May; and

(b) the accounting year of the Company shall close on the 27th of April of the following year rather than on the 30th April of the following year.

The Meeting further resolves that the changes of the opening date and the closing date of the accounting year set out in this sixth resolution shall be effective as of 28 April 2011 and as a result the accounting year of the Company that started on 1 May 2010 shall close on 27 April 2011, instead of on 30 April 2011 and the following accounting year shall start on 28 April 2011.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the sixth resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's accounting year shall begin on the 28th April of each year and it shall terminate on the 27th of April of the following year."

Eighth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company and any employee of Alter Domus S.a r.l. to individually, under their sole signature, proceed on behalf of the Company to the registration of the above mentioned amendments to the share capital and the nominal value of the shares of the Company as per the resolutions above in the share register.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Heinz Finance (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.974 et ayant un capital social de USD 614.273.408 (la Société). La Société a été constituée le 2 décembre 2009 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°84 du 13 janvier 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, daté du 16 février 2010 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 724 du 7 avril 2010.

A comparu:

Sharpsburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS, une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.372 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Charles Baudouin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Pittsburgh le 20 avril 2011.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'intégralité des 614.273.408 (six cent quatorze millions deux cent soixante-treize mille quatre cent huit) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance, et l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
 2. Conversion de la devise du capital social de la Société pour la faire passer des Dollars des Etats-Unis d'Amérique aux Euros;
 3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 0,783 (soixante-dix-huit centimes d'euro et trois millièmes de centime) afin de le faire passer de son montant actuel de EUR 415.386.399,783 (quatre cent quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros soixante-dix-huit centimes et trois millièmes de centime) à un montant de EUR 415.386.399 (quatre cent quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros), sans annulation de parts sociales, au moyen de la création d'une réserve distribuable;
 4. Consolidation des parts sociales sans valeur nominale de la Société en parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro);
 5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées aux points (1) à (4) ci-dessus;
 6. Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'exercice social de la Société;
 7. Modification de l'article 16 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées au point (6) ci-dessus;
 8. Pouvoir et autorisation de modifier le registre de parts sociales de la Société; et
 9. Divers.
- L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale de l'ensemble des 614.273.408 (six cent quatorze millions deux cent soixante-treize mille quatre cent huit) parts sociales de la Société.

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est établi au montant de USD 614.273.408 (six cent quatorze millions deux cent soixante-treize mille quatre cent huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 614.273.408 (six cent quatorze millions deux cent soixante-treize mille quatre cent huit) parts sociales sans valeur nominale à compter de cette première résolution.

L'Assemblée note également que l'article 5 des Statuts devra être modifié pour adopter la teneur reprise à la cinquième résolution ci-dessous (reflétant les modifications résultant des première à quatrième résolutions).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société actuellement en Dollars des Etats-Unis d'Amérique en Euros, et décide de convertir à cet effet le capital social de la Société de son montant de USD 614.273.408 (six cent quatorze millions deux cent soixante-treize mille quatre cent huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) en EUR 415.386.399,783 (quatre cent quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros soixante-dix-huit centimes et trois millièmes de centime) en appliquant le taux de change du 27 avril 2011, selon lequel USD 1,4788 correspond à EUR 1, tel que déterminé par Bloomberg.

En conséquence de la conversion de la devise du capital social ci-dessus, le capital social de la Société est établi à EUR 415.386.399,783 (quatre cent quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros soixante-dix-huit centimes et trois millièmes de centime) représenté par 614.273.408 (six cent quatorze millions deux cent soixante-treize mille quatre cent huit) parts sociales sans valeur nominale à compter de cette deuxième résolution.

La différence négative (EUR 3.598.258.835) résultant de l'application du taux de change de l'acte notarié du 28 avril 2011 (faisant un capital de EUR 418.984.658,6181) et le taux de change de USD 1,4788 = EUR 1 (faisant un capital de EUR 415.386.399,783),

sera compensée par le transfert de ce même montant du compte «prime d'émission» au compte «réserve spéciale» lequel pourra être utilisé uniquement en observant les modalités prévues à la modification de capital social.

L'Assemblée note que l'article 5 des Statuts devra être modifié pour adopter la teneur reprise à la cinquième résolution ci-dessous (reflétant les modifications résultant des première à quatrième résolutions).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 0,783 (soixante-dix-huit centimes d'euro et trois millièmes de centime) afin de le porter de son montant actuel de à EUR 415.386.399,783 (quatre cent quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros soixante-dix-huit centimes et trois millièmes de centime) à un montant de EUR 415.386.399 (quatre cent quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille

trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros), sans annuler les parts sociales de la Société, au moyen de la création d'une réserve distribuable d'un montant de EUR 0.783 (soixante-dix-huit centimes d'euro et trois millièmes de centime).

En conséquence de ladite réduction de capital social, le capital social de la Société est établi au montant de EUR 415.386.399 (quatre cent quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros) représenté par 614.273.408 (six cent quatorze millions deux cent soixante-treize mille quatre cent huit) parts sociales sans valeur nominale à compter de cette troisième résolution.

L'Assemblée note que l'article 5 des Statuts devra être modifié pour adopter la teneur reprise à la cinquième résolution ci-dessous (reflétant les modifications résultant des première à quatrième résolutions).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de consolider les 614.273.408 (six cent quatorze millions deux cent soixante-treize mille quatre cent huit) parts sociales sans valeur nominale de la Société en 415.386.399 (quatre cent quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

L'Assemblée note que l'article 5 des Statuts devra être modifié pour adopter la teneur reprise à la cinquième résolution ci-dessous (reflétant les modifications résultant des première à quatrième résolutions).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est établi à EUR 415.386.399 (quatre cent quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros) représenté par 415.386.399 (quatre cent quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice social de la Société de la manière suivante:

- (a) l'exercice social de la Société débutera le 28 avril plutôt que le 1^{er} mai; et
- (b) l'exercice social de la Société se clôturera le 27 avril de l'année suivante plutôt que le 30 avril de l'année suivante.

L'Assemblée décide en outre que la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social mentionnée dans la présente sixième résolution sera effective dès le 28 avril 2011, et que par conséquent l'exercice social de la Société qui a débuté le 1^{er} mai 2010 se terminera le 27 avril 2011 plutôt que le 30 avril 2011, et l'exercice social suivant débutera le 28 avril 2011.

Septième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts afin d'y refléter la sixième résolution ci-dessus, de sorte qu'il sera désormais libellé comme suit:

" **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société débutera le 28 avril de chaque année et se terminera le 27 avril de l'année suivante."

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus S.à r.l. afin de procéder pour le compte de la Société, individuellement et sous leur seule signature, à l'inscription des modifications du capital social et de la valeur nominale des parts sociales décidées dans les résolutions ci-dessus dans le registre de parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

La société comparante requiert le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout où cela s'impose.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au représentant des sociétés comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Klees et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2012. LAC/2012/36431. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2012.

Référence de publication: 2012109704/303.

(120148574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Aequitas Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.771.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 juin 2012

1. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22.8.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Aequitas Europe 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012108408/16.

(120147506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Luxklima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.224.

Im Jahre zwei tausend zwölf. Den vierzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Betty GILLES, Diplom-Volkswirtin, wohnhaft in D-54294 Trier, Auf der Weismark 50.

Welche Komparentin dem unterzeichneten Notar erklärte, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXKLIMA S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 96224 (NIN 2003 2416 501).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph GLODEN, mit dem damaligen Amtssitze in Grevenmacher, am 14. Oktober 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1152 vom 4. November 2003.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-).

Dass aufgrund einer Anteilabtretung unter Privatschrift vom 20. Juli 2012, welche Anteilabtretung von der Komparentin und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden, die Gesellschaftsanteile alle Frau Betty GILLES zugeteilt wurden.

Alsdann hat die Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile, mit einem Nominalwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-), alle zugeteilt Frau Betty GILLES, Diplom-Volkswirtin, wohnhaft in D-54294 Trier, Auf der Weismark 50.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. GILLES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 août 2012. Relation: ECH/2012/1423. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 23. August 2012.

Référence de publication: 2012109783/38.

(120148360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Aequitas Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aequitas Europe 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012108409/11.

(120147525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Aequitas Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.772.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 juin 2012

1. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22.8.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Aequitas Europe 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012108410/16.

(120147451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Aequitas Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aequitas Europe 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012108411/11.

(120147463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Barcafé, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 72.057.

En date du 28 mars 2012, Monsieur Jacques Engel, retraité, demeurant L-1212 Luxembourg, 21 rue des bains a été nommé président du conseil d'administration.

En date du 22 juin 2012, l'assemblée générale a renouvelé les mandats comme administrateurs de de Messieurs Jacques Engel et Jonathan Engel.

A cette même date, l'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire la société Le Comitium International SA.

Tous les mandats prendront fin avec l'assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barcafé SA

Référence de publication: 2012108464/16.

(120147170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Aigle Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.578.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108412/10.

(120146967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Aigle Aviation S.à r.l. & Cie, SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.579.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108413/10.

(120147046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Aroffs Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.685.

L'adresse du gérant de catégorie A, Monsieur Anders Janis ÖSTLUND, est dorénavant la suivante:

51, Västra Banvägen, 182 47 Enebyberg, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108417/12.

(120147298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Arrows Investments S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 3.450.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.504.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108418/10.

(120146802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Agrami S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 49.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRAMI S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012108431/12.

(120147405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108421/10.

(120147346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Ateliers Arthur Graas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 10, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 89.825.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am siebten Tag des Monats August.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Ist erschienen:

- Herr Erich BOES, Schlossermeister, geboren am 23. Mai 1956 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-54439 Palzem, Obermoselstraße, 7,

hier vertreten durch Herr Daniel REDING, Steuerberater, mit beruflicher Anschrift in L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy, kraft der am 7. August 2012 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersuchte, Nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Ateliers Arthur GRAAS S.à.r.l.“, eine „société à responsabilité limitée“ mit Sitz in L-2537 Luxembourg, 10, rue Sigismond, wurde gegründet unter Privatschrift am 1. Januar 1973, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 49 vom 22. März 1973, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B und Nummer 89.825. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas dit Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 5. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1037 vom 19. Mai 2009 (die "Gesellschaft").

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert Anteile (500) von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-), alle dem Herrn Erich BOES, vorbenannt, zugeteilt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III.- Als dann ersuchte der alleinige Anteilhaber, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft Ateliers Arthur GRAAS S.à.r.l. und ihre Liquidierung.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt Herrn Erich BOES, Schlossermeister, geboren am 23. Mai 1956 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-54439 Palzem, Obermoselstraße, 7, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator verfügt über die weitgehendsten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 des Handelsgesellschaftsgesetzes vorgesehenen Befugnisse und Vollmachten, selbst ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erforderlich wäre.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro (EUR 800,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, dem Bevollmächtigten der erschienenen Person vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: D. Reding, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch le 8 août 2012. Relation: DIE/2012/9442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Abschrift, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 8. August 2012.

Référence de publication: 2012108422/50.

(120147130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108424/10.

(120147132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Axel Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.227.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108452/10.

(120147101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Sheridan Strategies SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 164.697.

Im Jahre zweitausendundzwölf, am vierundzwanzigsten Juli.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze zu Luxemburg.

Sind die Aktionäre der SHERIDAN STRATEGIES SICAV-FIS, Aktiengesellschaft, mit Sitz zu Luxemburg, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen getreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 10. November 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2992 vom 7. Dezember 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Marion Müller, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, welche ebenfalls die Funktion des Stimmzählers übernimmt.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1) Änderung des Geschäftsjahresende auf den 31. Dezember eines jeden Jahres, sodass der erste Absatz von Artikel 29 des Satzung lautet:

„Das erste Geschäftsjahr des Fonds begann an seinem Gründungsdatum und endete am 31. März 2012. Das zweite Geschäftsjahr des Fonds ist ein verkürztes Geschäftsjahr und endet am 31. Dezember 2012. Ab dem Jahr 2013 beginnt das Geschäftsjahr der Gesellschaft am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.“

2) Änderung des Datums der ordentlichen Aktionärsversammlung auf den zweiten Mittwoch des Monats Juni, sodass der erste Absatz von Artikel 27 der Satzung lautet:

„Die ordentliche Aktionärsversammlung der Gesellschaft findet in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Recht am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Luxemburg, am zweiten Mittwoch des Monats Juni um 11 Uhr statt. Falls an diesem Tag in Luxemburg die Banken nicht geöffnet sind, wird die ordentliche Aktionärsversammlung am ersten darauf folgenden Bankarbeitstag abgehalten. Die ordentliche Aktionärsversammlung kann im Ausland abgehalten werden, falls nach Ermessen des Verwaltungsrats außergewöhnliche Umstände dies erfordern.“

II.- Aus der durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich, dass die 51.028 sich im Umlauf befindenden Aktien in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind und dass somit die Versammlung rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung des Geschäftsjahresende auf den 31. Dezember eines jeden Jahres, sodass der erste Absatz von Artikel 29 der Satzung wie folgt lautet:

„Das erste Geschäftsjahr des Fonds begann an seinem Gründungsdatum und endete am 31. März 2012. Das zweite Geschäftsjahr des Fonds ist ein verkürztes Geschäftsjahr und endet am 31. Dezember 2012. Ab dem Jahr 2013 beginnt das Geschäftsjahr der Gesellschaft am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres. „

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung des Datums der ordentlichen Aktionärsversammlung auf den zweiten Mittwoch des Monats Juni, sodass der erste Absatz von Artikel 27 der Satzung wie folgt lautet:

„Die ordentliche Aktionärsversammlung der Gesellschaft findet in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Recht am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Luxemburg, am zweiten Mittwoch des Monats Juni um 11 Uhr statt. Falls an diesem Tag in Luxemburg die Banken nicht geöffnet sind, wird die ordentliche Aktionärsversammlung am ersten darauf folgenden Bankarbeitstag abgehalten. Die ordentliche Aktionärsversammlung kann im Ausland abgehalten werden, falls nach Ermessen des Verwaltungsrats außergewöhnliche Umstände dies erfordern.“

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. MÜLLER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35895. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. August 2012.

Référence de publication: 2012110429/60.

(120149270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

AMS Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 93.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012108436/10.

(120147227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.